

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Procès-verbal de la séance de consultation publique du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le lundi 9 mai 2022 à 18 h 30. La présente séance s'est ouverte à 18 h 31.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : Mme Michèle Guay et M. Pierre Daigneault, siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Assistent également à cette séance, Me Laurent Laberge, directeur général, Me Caroline Dion, greffière, et madame Danielle Cyr, directrice, Direction de l'urbanisme et du développement économique.

1.
1.1

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à l'ouverture de ladite consultation à 18 h 31.

2.
2.1

ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR FINS DE CONSULTATION

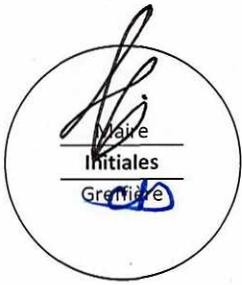
La présente consiste à la tenue d'une assemblée publique pour fins de consultation sur le projet de règlement suivant :

- **Projet de règlement 601-81 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser spécifiquement l'usage P103 – Service de garde en garderie et garderies, sous la classe d'usage P1 – Usages et services institutionnels, gouvernementaux et publics, dans la zone C-259 :**

1. Le projet de règlement a pour but d'autoriser spécifiquement l'usage P103 – Service de garde en garderie et garderies, sous la classe d'usage P1 – Usages et services institutionnels, gouvernementaux et publics, dans la zone C-259.

PROJET DE RÈGLEMENT 601-81

Madame Danielle Cyr, directrice, Direction de l'urbanisme et du développement économique, explique le *Règlement 601-81 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la ville de Prévost, tel que déjà amendé,*



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

afin d'autoriser spécifiquement l'usage P103 – Service de garde en garderie et garderies, sous la classe d'usage P1 – Usages et services institutionnels, gouvernementaux et publics, dans la zone C-259.

Madame Danielle Cyr, directrice, Direction de l'urbanisme et du développement économique, explique les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que toutes dispositions susceptibles d'approbation référendaire soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

3.

QUESTIONS DU PUBLIC

Les personnes présentes posent des questions.

4.

4.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Le président de l'assemblée de consultation publique procède à la levée de l'assemblée à 18 h 37.



Paul Germain, maire



Me Caroline Dion
Greffière